



Date : Le 23 janvier 2018

Objet : CT-2016-015 – *Commissaire de la concurrence c
L'administration aéroportuaire de Vancouver*

Directive aux avocats (expéditeur : M. le juge Gascon, président)

Suite au processus de dépôt des rapports d'expert, le Tribunal rappelle aux avocats qu'ils sont tenus de respecter les directives suivantes au moment de déposer des documents (p. ex. déclarations de témoin, observations, documents, etc., exception faite des factures) qui contiennent des renseignements confidentiels :

1. Version confidentielle, niveau A

Dans la version confidentielle de niveau A d'un document, les renseignements confidentiels de niveau A doivent être soulignés en rouge et les renseignements confidentiels de niveau B, en jaune. Chaque page de la version confidentielle de niveau A d'un document doit contenir la mention suivante dans le coin supérieur droit : « CONFIDENTIEL, NIVEAU A ».

2. Version confidentielle, niveau B

Dans la version confidentielle de niveau B d'un document, les renseignements confidentiels de niveau B doivent être soulignés en jaune et les renseignements confidentiels de niveau A doivent être caviardés. Les parties caviardées doivent être proportionnelles au texte qui est caviardé. Chaque page de la version confidentielle de niveau B d'un document doit contenir la mention suivante dans le coin supérieur droit : « CONFIDENTIEL, NIVEAU B ».

3. Version publique

Tous les renseignements confidentiels de niveau A et B doivent être caviardés dans la version publique d'un document. Les parties caviardées doivent être proportionnelles au texte qui est caviardé. Chaque page de la version publique d'un document doit contenir la mention suivante dans le coin supérieur droit : « PUBLIC ». Il doit toujours y avoir une version publique d'un document.

Le Tribunal rappelle également aux avocats que les versions confidentielles de niveau A, de niveau B ainsi que les versions publiques des déclarations de témoin et des observations doivent être déposées en même temps auprès du Tribunal.

Bianca Zamor
Agente du greffe
Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600, Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Téléphone : 613-941-2440